



6.1.5 Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale – la prévention primaire



L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale est la principale cause évitable de déficience développementale chez les Canadiens. Parce que les comportements en matière de santé doivent être considérés dans le contexte plus vaste de la vie des femmes et de leurs familles, les femmes ont besoin de soutien, d'information et de politiques qui leur permettront d'être en santé. Plusieurs groupes nationaux au Canada ont appuyé des directives fondées sur des faits concrets – Alcohol Use and Pregnancy Consensus Clinical Guidelines – pour aider les praticiens à soutenir les femmes en ce qui concerne la consommation d'alcool.¹

¹ Directives appuyées par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada; Motherisk; Le Collège des médecins de famille du Canada; Association canadienne des sages femmes; Association des obstétriciens et gynécologues du Québec; Fédération des femmes médecins du Canada; Société de la médecine rurale du Canada; Association canadienne des infirmières et infirmiers en périnatalité et en santé des femmes.

Consommation d'alcool et grossesse : directives consensuelles

- Il faudrait effectuer régulièrement un dépistage systématique de consommation d'alcool chez toutes les femmes enceintes et en âge de procréer.
- Les fournisseurs de soins de santé devraient créer un environnement sûr permettant aux femmes de déclarer leur consommation d'alcool.
- La population devrait être informée que le dépistage de la consommation d'alcool et un soutien aux femmes à risque font partie de la routine des soins de santé pour les femmes.
- Les fournisseurs de soins de santé devraient être informés des facteurs de risque associés à la consommation d'alcool chez les femmes en âge de procréer.
- De brèves interventions sont efficaces et devraient être faites par des fournisseurs de soins de santé auprès des femmes qui risquent de consommer de l'alcool.
- Si une femme continue de consommer de l'alcool pendant sa grossesse, on devrait encourager des stratégies de traitement ou d'atténuation des dommages.
- Les femmes enceintes devraient avoir un accès prioritaire à des services de gestion du sevrage et de traitement.
- Les fournisseurs de soins de santé devraient aviser les femmes qu'une faible consommation d'alcool au début de la grossesse n'est pas une indication qu'il faut mettre fin à la grossesse.

Source : Carson G, Cox LV, Crane J, Croeau P, Graves L, Kluka S, et al. Alcohol Use and Pregnancy Consensus Clinical Guidelines. SOGC Clinical Practice Guideline. JOGC. 2010;32(8). <http://sogc.org/wp-content/uploads/2013/01/qui245CPG1008E.pdf>

